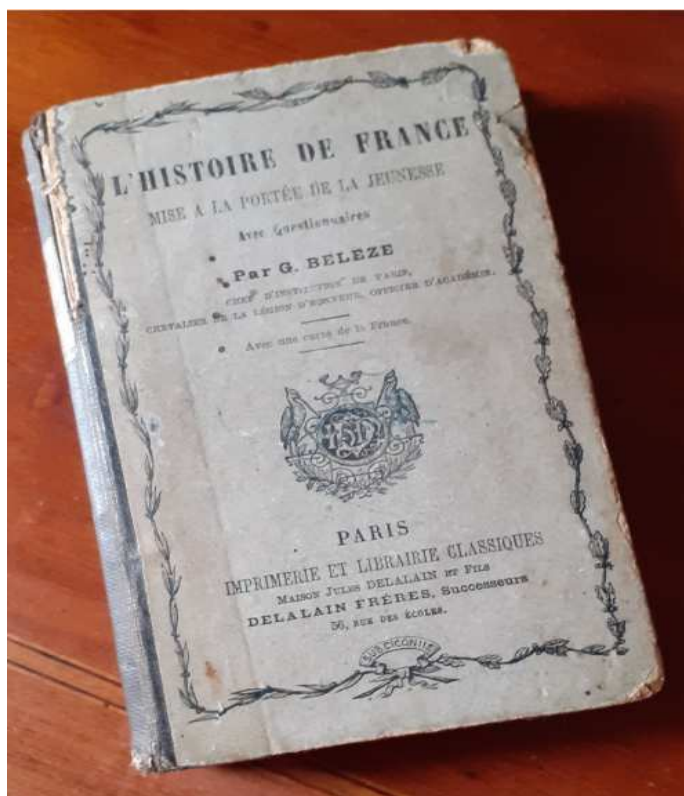




FNASCE
couleur passion

LES TROIS HENRI

Règlement



Une toute petite erreur, mais une erreur !

du 13 octobre au 9 novembre 2025

Et si vous faisiez gagner votre ASCE ?

Règlement du Concours

Article 1 - Organisation :

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE) organise pour la rentrée 2025 le concours suivant :

Les Trois HENRI

défini par le présent règlement.

Article 2 - Dates :

Intitulé du concours	Date de lancement	Date de fin du concours	Diffusion des résultats
Les Trois HENRI	13/10/2025	9/11/2023	Site FNASCE Onglet Culture

Article 3 – Participation et transmission :

Le concours est ouvert aux ASCE ainsi qu'à tous leurs adhérents ou ayants-droit, mais **en collectif** au nom de leur ASCE. Tous les échanges se feront uniquement par courriel en pdf.

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Chaque adhérent doit transmettre **simultanément** :

- a)** au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,
- b)** à Dominique Citron (FNASCE)

son bulletin "Questions" (compréhensible et, lisible dans le cas d'une rédaction manuscrite).

Il y sera aussitôt répondu simultanément :

- a)** à l'adhérent
- b)** au Vice-président Culture et/ou Président de son ASCE ou à son représentant,

Toute question doit être compréhensible et lisible et doit parvenir lors des 3 premières semaines (cf article 7 "Présentation").

Elle doit être libellée de telle sorte que la réponse n'appelle qu'un OUI ou un NON.

La **4ème semaine** est réservée à l'envoi de la réponse à l'énigme par l'ASCE elle-même en utilisant le bulletin "Réponse" (dûment complété informatiquement) **UNIQUEMENT** par courriel (en pdf) à dominique.citron@i-carre.net **pour le 9 novembre 2025.**

Toute transmission directe du bulletin "Réponse" à la fédération par un candidat, entraînera l'annulation systématique de sa participation au concours.

Article 4 - Modifications éventuelles :

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications au règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler ledit concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des Vice-présidents Culture et/ou Présidents des ASCE qui en informeront leurs adhérents.

Article 5 - Application du règlement, litiges :

L'interprétation et l'application du règlement sont de la compétence du Groupe de Travail Culture de la FNASCE. Ses décisions sont sans appel. Les litiges éventuels seront examinés par le Comité Directeur de la Fédération après consultation du GTC.

Article 6 – Jury :

Le jury est constitué des membres du Groupe de Travail Culture de la FNASCE.

Article 7 – Présentation :

Et si vous faisiez gagner votre ASCE ?

Le GTC propose une énigme à résoudre par **un collectif de participants** unis autour du Vice-Président Culture de votre ASCE.

Le principe :

1 - La période « Questions »

Chaque adhérent participant a droit à une question, et **une seule**, à poser conjointement au GTC (*Dominique Citron*) **et** au VP Culture de son ASCE, question à laquelle il ne sera répondu que par **OUI, NON, OUI partiel, INVALIDEE**

(à noter que toute question trop semblable à une précédente (ne différant que par le vocabulaire employé) sera classée non valide)

La réponse à votre question sera adressée simultanément à l'intéressé **et** au VP Culture de son ASCE, à charge pour ce dernier d'assurer la compilation et la diffusion pouvant mener le groupe progressivement constitué à résoudre l'énigme.

Trois semaines seront accordées comme période de « questions ».

2 - La période « Réponse »

La **quatrième** et dernière semaine est réservée au VP Culture ou au président de l'ASCE, lequel aura recueilli les éléments glanés par ses adhérents le conduisant à adresser une réponse (et une seule) à l'énigme des trois Henri.

Elle sera uniquement consacrée à l'envoi de la solution pressentie, à Dominique Citron sur le bulletin « réponse » (aucun envoi de solution ne devra être adressé avant cette 4ème et dernière semaine).

Calendrier des semaines :

Semaine 1	Du 13 octobre au 19 octobre 2025
Semaine 2	Du 20 octobre au 26 octobre 2025
Semaine 3	Du 27 octobre au 2 novembre 2025
Semaine 4	Du 3 novembre au 9 novembre

La concertation est de mise !

Article 8 – Thème : « Les trois Henri

Il y a peu, j'ai déniché dans le grenier ce livre d'Histoire :

«**I' HISTOIRE DE FRANCE mise à la portée de la jeunesse** » et présentée en tant que *nouveau cours d'enseignement élémentaire*.

Les 33 chapitres qui le composaient se terminaient, bien sûr, par un questionnaire pointu.

Rédigé en 1882, le texte joint allègrement Pharamond et Mac Mahon, en 375 pages

Voici 3 des 15 pages du chapitre XXVI. (pièces jointes) Vous aurez tout loisir de revivre les dessous du pouvoir royal, comme si vous y étiez, tant le texte fourmille de détails. Cela dit, une erreur s'est glissée dans ces pages.

Où se situe l'erreur et quelle en est la nature ?

Article 9 – Limitation :

Conformément à l'article 7 "Présentation" : Chaque participant a droit à une question, et une seule, à poser au GTC(*Dominique Citron*) **et** à adresser conjointement à son ASCE (VP Culture ou Président).

Au terme de la concertation avec ses adhérents, l'ASCE ne pourra proposer qu'une seule réponse définitive dans le délai imparti.

Aucune demande de modification ou substitution éventuelle ne sera prise en compte.

Article 10 – Présentation de la participation au concours :

Format :

Les deux bulletins « Questions » et « Réponse » accompagnent ce règlement (*pièces jointes*) et sont à utiliser impérativement dans le cadre de toute participation à ce concours :

- **le bulletin "Questions" destiné aux adhérents**, pour poser une question de leur choix.

Les réponses (OUI, NON) seront adressées à l'adhérent et au représentant de son

ASCE

- le bulletin "**Réponse**" destiné à l'**ASCE candidate** pour envoyer la réponse définitive à la FNASCE.(en 4ème semaine)

Article 11 – Classement :

La réponse fournie par l'ASCE doit être complète, puis reconnue « Correcte » par le maître du jeu.

Le départage éventuel se fera sur la base du plus grand nombre de participants, (donc de questions recevables, entendu que pour une même ASCE toute question classée INVALIDEE ne sera pas retenue, de même que les questions en doublon ou par trop identiques).

Toute ASCE devra être à même d'apporter une justification claire et sans ambiguïté du nombre des adhérents participants.

Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex-æquo subsistent, le jury procédera alors au réexamen de l'attribution des récompenses.

Article 12 – Récompenses :

1^{er} prix : 300 €

2^e prix : 275 €

3^e prix : 250 €

4^e prix : 225 €

5^e prix : 175 €

Les montants correspondants seront versés par virement aux ASCE concernées

Bonne chance à toutes et à tous

Félicitations à la jeunesse de l'époque !

Le Groupe de Travail Culture